8 Env. 5
6325
D+S

Boucher de La Bruère

GÉOGRAPHIE LOCALE.

PAROISSE

DE

SAINT-CUTHBERT

ET

COMTÉ DE BERTHIER

PAR

Un Frère de l'Instruction Chrétienne

SALLE GAGNON

Montréal:
CADIEUX & DEROME,
RUE NOTRE-DAME.

1895

Ville de Montréal

D + S

GÉOGRAPHIE LOCALE.

PAROISSE

DE

SAINT-CUTHBERT

ET

COMTÉ DE BERTHIER

PAR

Un Frère de l'Instruction Chrétienne

SALLE GAGNON

Montréal:
CADIEUX & DEROME,
RUE NOTRE-DAME.

1895

Bibliothèque de la Ville de Montréal

SALLE GAGNON

APPRÉCIATION DE MONSIEUR FONTAINE,

Inspecteur pour les écoles du Comté de Berthier et de Joliette.

Joliette, 7 *janvier* 1894.

Révérend et cher Frère,

J'ai lu votre opuscule avec beaucoup de satisfaction. J'en connaissais déjà le plan, et je le trouve parfaitement exécuté. Cet ouvrage *sera* d'une grande utilité *aux Institutrices de la Municipalité de Saint-Cuthbert, et les élèves qui s'en serviront, auront pour vous une grande reconnaissance, j'en suis convaincu.*

(*Signé*) A. FONTAINE,
I. E.

PAROISSE DE SAINT-CUTHBERT.

Définition.—Une paroisse est une division de diocèse sous la juridiction spirituelle d'un curé, assisté d'un ou de plusieurs vicaires et d'un conseil de fabrique élu.

Situation.—Notre paroisse fait partie du comté de Berthier, du district du Richelieu, de l'archidiocèse de Montréal.—Primitivement, elle faisait partie de l'archidiocèse de Québec.

Elle fut érigée canoniquement en avril 1765, et civilement, en février 1846.

Elle est bornée au nord-est par la paroisse de St-Barthélemy ;—au sud, par le St-Laurent et la paroisse de Berthier ;—à l'ouest, par la paroisse de St-Norbert, et au nord-ouest, par celle de St-Gabriel de Brandon.

Aspect.—La paroisse est, en général, un pays plat, légèrement accidenté dans la partie nord qui confine aux pieds des Laurentides.—Dans le sud, on y voit une belle et fertile plaine qui n'est que la continuation de la belle vallée du St-Laurent.

Les différents rangs dont se compose la paroisse sont :

Dans la partie nord : les Fourches, le Grand et le Petit Ste-Catherine ;

Au centre : le village et ses rangs, St-Jean, la Côte à Joli, sur la rive gauche du Chicot ;

Vers le sud : York, Ste-Thérèse, le N. E. et le S. O. de la rivière Chicot.

Superficie et population. — La paroisse mesure 13½ milles en longueur et 4 milles en largeur. Ce qui lui donne, en moyenne, 48 milles carrés de superficie, pour une population d'environ 3,180 habitants.—La population est essentiellement agricole.

Relief du sol. — Les parties les plus élevées de la paroisse se trouvent dans le nord-ouest confinant aux pieds des Laurentides. Elles comprennent les rangs du Haut Ste-Catherine et des Fourches.

Les parties les plus basses sont situées au sud et forment une belle et fertile plaine comprenant les rangs d'York, Ste-Thérèse, le N. E. et le S. O. de la rivière Chicot.

Le Centre, qui comprend le Village, le Bas Ste-Catherine, St-Jean et la Côte à Joli, tient le milieu entre les deux autres parties et forme une plaine élevée, propre à toutes les cultures.

Cours d'eau.—La paroisse est arrosée par la rivière Chicot dans toute sa longueur. —Cette rivière reçoit, sur sa rive gauche, le St-André des Fourches venant des hauteurs de la paroisse de St-Barthélemy ; et sur sa rive droite, la rivière Ste-Catherine ou Marais des Bois.

La rivière Chicot prend sa source au lac la Loutre, en St-Gabriel ; coule du nord-ouest au sud-est en faisant mille détours ; elle est encaissée entre des collines d'un aspect agréable ; passe au village et va se jeter dans le St-Laurent, rive gauche, après un cours de 16 milles.—Elle est navigable, dans son cours inférieur, par des bâtiments de commerce ; partout ailleurs, elle est parsemée de récifs et peu profonde. Sur son cours se trouvent des scieries, des minoteries et des carderies

Dans le rang Ste-Thérèse, il y a plusieurs sources d'eau gazeuse et de gaz hydrogène, qui pourraient être avantageusement utilisées. On croit aussi qu'il s'y trouve un bassin houiller.

Voies de communication. — La richesse d'un pays s'accroît avec le développement de ses moyens de transport et de ses voies de communication.

Ces moyens sont : les chemins de fer, les routes, les cours d'eau, la marine, le télégraphe et le teléphone.

Il y a, dans la paroisse, de nombreuses routes et un chemin de fer, le Pacifique Canadien, venant de Montréal et se dirigeant sur Trois-Rivières et Québec.

Il y a aussi, au village, un bureau de télégraphe ; deux bureaux de poste, un au village et l'autre, en bas de la rivière, près de la gare.

Par ces moyens, notre paroisse est en

relations commerciales avec toutes les localités environnantes, et même avec Sorel, par le fleuve, avec Montréal et Québec.

Agriculture.—L'agriculture est l'art de cultiver la terre et de la faire fructifier. Elle comprend la connaissance de la *nature du sol* et du *climat* propre à chaque *culture, la culture des plantes* et *l'élevage des animaux.*

Le sol agricole est destiné à porter et à nourrir les plantes. C'est un mélange de deux sortes d'éléments : *l'élément organique* et *l'élément minéral*.

L'élément organique est formé des débris décomposés des végétaux et animaux demeurés sur le sol.

L'élément minéral est formé des débris pulvérisés des roches du pays. Cet élément comprend le *sable, l'argile* et le *calcaire* ou pierre à chaux.

Selon la prédominance de l'une ou l'autre de ces substances, le sol présente des qualités ou des défauts qui lui sont propres, et porte le nom de terrain *sablonneux, argileux* ou *calcaire.*

Les meilleures terres sont celles où ces substances entrent en quantités à peu près égales.—Elles portent le nom de *terres franches,* et elles sont propres à toutes les cultures.

Le sol agricole de la paroisse se divise en *terres de labour ; bois et forêts* dans le nord ; *prairies* et *pâturages.*

La partie sud de la paroisse, à un mille ou deux au-dessus du village, est la plus fertile et renferme d'excellentes terres ;— les rangs d'York, de Ste-Thérèse et du bas de la rivière priment encore pour l'excellence de leurs terres.

La partie nord n'offre pas des conditions aussi avantageuses, à cause des rochers disséminés çà et là ; mais, par contre elle est riche en bois de toutes sortes.

Les produits agricoles sont : les *céréales*, les *patates*, les *pois*, les *légumes*, la *betterave à sucre*, le *tabac*, le *lin*, et les *cultures fourragères*.—La culture des arbres fruitiers, sans être complètement négligée, est à l'état d'enfance. Cependant, avec un peu de soin, on parviendrait à étendre cette branche de culture très rémunératrice. La partie nord de la paroisse parait garantir tous les succès. Quant à la partie sud, des essais bien ordonnés aboutiraient à de très beaux résultats.

L'élevage du bétail est un des objets essentiels à l'exploitation agricole. Non seulement, les bestiaux employés comme animaux de trait sont indispensables au cultivateur pour ses travaux ; mais de plus ils lui fournissent du fumier, le meilleur des engrais, et ils sont pour lui une source de revenus pour le bénéfice qu'il retire de la vente des viandes de boucherie, du laitage, des peaux, de la laine, etc.

Les animaux de basse-cour (poules, oies,

canards, etc.) entrent pour une large part dans l'alimentation.

Industrie et commerce.— L'industrie est le travail de l'homme sur les matières premières pour les transformer en d'autres produits.—Elle se manifeste par les ateliers, les fabriques, les manufactures, et constituent l'un des plus puissants moyens connus d'augmenter la richesse.

On peut établir deux sortes d'industries : 1° les *insdustries extractives* qui ont pour objet de tirer du sol les minéraux de toutes sortes et les roches qu'il renferme ; 2° les *industries manufacturières* dont l'objet est de transformer les innombrables produits que donnent, à l'état brut, les trois règnes de la nature.

L'industrie de la paroisse est assez développée. — On y trouve : 9 fromageries, 2 beurreries qui donnent de très bons produits, 4 minoteries, 3 moulins à carder, 4 scieries, 1 four à chaux, 2 tanneries. On y fabrique aussi le sucre d'érable. Les produits des carrières y sont peu exploités.

Le commerce est l'*échange mutuel* ou la *vente*, entre nations ou individus, des produits agricoles ou industriels.

Le commerce se répartit en commerce *intérieur* et en commerce *extérieur*, en commerce d'*importation* et en commerce d'*exportation*.

1° Le commerce *intérieur* comprend les

échanges que se font entre eux les habitants d'un même pays ;

2° Le commerce *extérieur* se fait de pays à pays ;

3° Le commerce *d'importation* comprend les produits qui viennent d'un pays étranger ;

4° Le commerce *d'exportation* comprend les produits qu'un pays envoie à l'étranger.

Notre paroisse exporte le bois, le foin, des bestiaux, des grains, du fromage, du beurre ; — elle importe tous les produits concernant l'alimentation qu'elle ne trouve pas chez elle ; tous les produits concernant le vêtement, le charbon, l'éclairage, etc.

ORGANISATION.

Conseil Municipal.—Pour le civil, la paroisse est administrée par un Maire, assisté d'un conseil municipal élu pour 3 ans, par les contribuables.

Le Maire est nommé par le conseil qui le prend parmi ses membres.

Le Maire et le conseil traitent des travaux publics purement locaux, tels que la construction et l'entretien des chemins et des ponts, et d'autres travaux concernant l'agriculture ; l'imposition et la per-

ception des taxes municipales, les affaires de police.

Les contribuables sont tout propriétaire, locataire, qui, en raison des *biens imposables* qu'ils possèdent, sont obligés au paiement des taxes.

Les *biens imposables* désignent les biens-fonds sujets à l'imposition.

Par les *taxes*, on entend toute somme déterminée que chaque contribuable doit payer à l'administration.—Elles sont perçues par le secrétaire-trésorier de la municipalité.

Municipalité scolaire.—En dehors de la Municipalité civile, il y a la *Municipalité scolaire*, érigée pour le fonctionnement des écoles sous le contrôle des *Commissaires d'écoles.*

Cette municipalité se divise en *arrondissements* qui comprennent chacun une école.

Les Commissaires d'écoles sont élus, pour trois ans, par les contribuables.

Leurs actes administratifs consistent à prélever *tant pour cent* sur la valeur de la propriété imposable pour payer les instituteurs et leurs frais d'administration. Ils décident sur la construction des écoles, l'engagement des instituteurs, etc.

Notre paroisse comprend neuf arrondissements, dont 8 possèdent une école mixte ; celui du village possède deux écoles séparées, une pour les garçons et une pour

les filles. Toutes ces écoles sont élémentaires.

De plus, la paroisse possède un couvent, pour les filles, fondé en 1874 et confié aux Sœurs de Ste-Anne de Lachine; et un collège commercial, pour les garçons, fondé en 1889, sous les auspices et par les généreux efforts de Messire André Brien, curé, et de MM. le sénateur Paquet, le docteur C. Désorcy, F. Marcoux et P. Gervais. Il est confié aux Frères de l'Instruction chrétienne, dont la maison-mère, au Canada, se trouve à Laprairie.

On enseigne dans ces deux maisons toutes les matières indiquées au programme des écoles académiques de la Province.

Justice.—Il y a dans chaque paroisse une *Cour de Commissaires* pour entendre, juger et décider toutes les poursuites et actions pour affaires purement personnelles ou mobilières dans lesquelles la somme ou la valeur de la chose demandée n'excède pas $25 (art. 4 et 9 des Statuts).

Les membres de la Cour et les Juges de paix sont nommés par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Les fonctions de *Juge de Paix* s'appliquent principalement aux affaires de police en matières criminelles.—Ils ont juridiction en première instance, c'est-à-dire, qu'ils peuvent faire arrêter les criminels, entendre les témoins, élargir les

accusés s'il n'y a aucune preuve palpable, ou les envoyer en prison en attendant le procès de la Cour criminelle proprement dite.

COMTÉ DE BERTHIER.

Bornes et Situation.—Un comté est une division de province n'ayant aucune administration proprement dite.

Le comté de Berthier fait partie de la province de Québec et du district du Richelieu. Il relève de Sorel, pour la Cour Supérieure.

Il est situé sur la rive nord du St-Laurent, et forme une longue bande (180 mil. sur 12) perpendiculaire à ce fleuve, laquelle s'étend jusqu'au 48e degré de latitude nord, dans la direction du N. O. au S. E.

Il est borné au nord par le comté de Maskinongé ; au sud, par celui de Joliette et le fleuve St-Laurent.

Superficie et population. — La superficie du comté est de 2430 milles carrés pour une population de 20,000 habitants.

Division.—Le comté comprend 11 paroisses et 1 mission.—Ces paroisses sont du sud au nord :

Berthier, sur le St-Laurent (1,900 habitants) ;

La Visitation (Ile Dupas) (1356 habitants) ;

Lanoraie, sur le St-Laurent, (1715 h.) ;
Lavaltrie, sur le St-Laurent (987 h.) ;
St-Cuthbert, à 5 milles de Berthier (3180 habitants) ;
St-Barthélemy, (2530 h.) ;
St-Norbert, (1,480 h.) ;
St-Gabriel de Brandon, sur le lac Maskinongé (3,172 h.) ;
St-Damiens, (1,160 h.) ;
St-Zénon, (600 h.) ;
St-Michel-des-Saints, sur la rivière Mattawin (600 h.) ;
Mission de St-Edmond.

Relief du Sol.—Sans être un de nos comtés les plus montagneux, le comté de Berthier est cependant très accidenté dans sa partie septentrionale où s'étendent les Laurentides, toutes couvertes de forêts.—Il possède de riches et fertiles vallées dans la partie qui confine au St-Laurent.

Cours d'eau.—Baigné au sud-est par le St-Laurent qui entoure, en cette partie, un grand nombre d'îles, ce comté est encore arrosé par plusieurs cours d'eau et lacs.

Les principaux cours d'eau sont :

1° La *Gatineau*, au nord. Elle prend sa source dans le lac du même nom, dans la hauteur des terres, se jette dans l'Ottawa, en face d'Ottawa, après un cours de 250 milles. Ses bords sont très boisés et ses eaux transportent annuellement plus de 300,000 billots.

2° La rivière du Lièvre, qui sort de plusieurs lacs du comté de Maskinongé, coule du N. au S. et se jette dans l'Ottawa, près de Buckingham ; cours 200 milles ;

3° La Mattawin, qui sort du comté de Joliette, coule vers l'est pour se jeter dans le St-Maurice ; cours 120 milles.

4° La rivière Bayonne, descendant des Laurentides, va se jeter dans le St-Laurent, à Berthier.

Parmi les nombreux lacs, le plus remarquable est le lac Maskinongé près de St-Gabriel.

Voies de communication.—Le comté est traversé par le chemin de fer le Pacifique Canadien qui dessert Lavaltrie, Lanoraie, Berthier, St-Cuthbert et St-Barthélemy.—A cette ligne principale se rattachent un petit tronçon sur Berthier, et la ligne de Joliette se prolongeant jusqu'à Saint-Gabriel, en passant par St-Thomas, St-Charles Borromée, Ste-Elizabeth et St-Félix de Valois.

Des routes bien entretenues relient toutes les localités les unes aux autres, et le fleuve donne un grand débouché au commerce avec les principales villes de la province.

Agriculture.—Le comté de Berthier est un des plus riches et des plus fertiles de la Province de Québec.—On y cultive toutes les céréales. La culture des arbres fruitiers y est encore peu avancée.

Industrie et Commerce. — L'industrie comprend une manufacture de laine à Berthier ; des tanneries, fromageries, beurreries, carderies, minoteries, scieries dans les différentes localités.

Le commerce consiste en bestiaux, céréales, foin et bois,

Les produits minéraux n'y sont pas connus. Cependant on a constaté la présence du mica sur les confins des seigneuries Maisonneuve et Brassard.

Berthier.—Berthier, chef-lieu du comté, est un des plus anciens établissements de la province de Québec. Il a été incorporé en ville en 1874.

Il est bâti sur la rive gauche du St-Laurent, vis-à-vis Sorel. Cette ville compte 1540 habitants.

Son commerce est considérable avec les campagnes du nord.—Un vapeur y arrête régulièrement.—Cette ville possède une sucrerie, une manufacture de laine, une tannerie, une scierie, une académie tenue par les Clercs St-Viateur.

Administration-Justice.—Chaque comté forme une *division électorale* pour les délégués à la Chambre *locale* ou *fédérale*.

On voit au ch.-lieu un Conseil de comté, composé des Maires de toutes les municipalité locales du comté. Cependant ce Conseil n'est point permanent.—Il a droit de révision sur les actes des conseils lo-

caux.—Il règle toutes les questions qui concernent le bien général du comté ou de quelques paroisses, comme les routes importantes à entretenir ou à ouvrir d'une paroisse à une autre, etc.

Pour la Justice, nous voyons la *Cour de Circuit* qui se tient au chef-lieu, à des époques déterminées.—Elle a une juridiction exclusivement civile et sans appel dans les causes où le montant en litige n'excède pas $100.

Bibliothèque de la Ville de Montréal

SALLE GAGNON

...othèque de la Ville de Montréal

SALLE GAGNON